



# VINCENT DELAHAYE

## SÉNATEUR DE L'ESSONNE LIBRE & INDÉPENDANT

@v\_delahaye



| News Sénat - Janvier 2026 |

Bonne année  
2026 !

Je tiens sincèrement à vous remercier pour votre présence si nombreuse lors des vœux que nous avons organisés avec Jocelyne, Laure et Jean-Raymond. Les vœux à quatre étaient une grande première l'an dernier et je pense que cela pourrait devenir une habitude, une bonne habitude. Je vous souhaite une très belle année, avec une bonne santé, beaucoup de moments de bonheurs et de nombreux projets à réaliser !



## Budget : vous reprendrez bien un peu de 49.3 ?

Faute de majorité à l'Assemblée Nationale, le gouvernement a choisi d'engager sa responsabilité par le recours à l'article 49.3 pour faire adopter le budget 2026, alors même que le Premier ministre s'était explicitement engagé à ne pas l'utiliser. Une loi spéciale a déjà été votée afin d'assurer la continuité de l'État, mais elle ne saurait tenir lieu de budget. Dans ce contexte, chacun sait que le texte finira par être imposé à l'Assemblée sans vote, sauf hypothèse peu probable d'une motion de censure adoptée. Dès lors, au Sénat, nous ne sommes pas naïfs : amender pour amender n'a guère de sens si nos travaux sont ensuite neutralisés par un 49.3 dans une Assemblée nationale sans majorité. C'est ce qui explique que nous ayons voté une question préalable de rejet pour ne pas travailler pour rien. Sur le fond, le budget 2026 est mauvais (augmentation des dépenses et des impôts) et agrave un déficit déjà excessif. Si le Sénat a contenu certaines dérives de l'Assemblée nationale et limité l'effort demandé aux collectivités territoriales en excluant les communes, il a refusé des économies pourtant indispensables et validé un transfert de 6 milliards vers la Sécurité sociale, contribuant ainsi à masquer le drame du déficit de la Sécurité sociale. Cette séquence illustre une crise institutionnelle persistante : un budget adopté légalement, mais politiquement affaibli avec un Parlement au rôle réduit !



[Mon communiqué de presse sur la loi spéciale](#)



[Mon allocution en question préalable de rejet](#)

## Fin de vie : pour l'application pleine et entière de la loi Claeys-Leonetti



Le débat sur la fin de vie a franchi une étape décisive au Parlement. Le texte a été modifié au Sénat qui a bloqué la partie clé qui aurait créé un droit à l'aide à mourir en rejetant son article 4. J'ai, pour ma part, voté pour le rejet de cet article et pour le texte vidé de sa substance par le Sénat. Je considère d'abord que le cadre légal existant est suffisant. La loi Claeys-Leonetti permet déjà d'éviter l'acharnement thérapeutique, de garantir le soulagement de la douleur et, lorsque la situation l'exige, de recourir à une sédation profonde et continue jusqu'au décès. Le problème n'est pas l'absence de droit, mais son application encore trop inégale sur le territoire. Avant de créer une nouvelle loi, il faudrait déjà faire respecter pleinement celle que nous avons déjà. Je m'oppose également à cette proposition parce qu'elle ouvre trop largement les cas dans lesquels il serait possible de provoquer la mort. Malgré les garde-fous affichés, elle élargit les critères et fait peser un risque réel sur les personnes les plus vulnérables. Une société juste est une société qui protège, qui accompagne et qui soigne, pas une société qui laisse entendre que certaines vies pourraient devenir superflues. Cette loi engage enfin un changement anthropologique profond que je ne souhaite pas pour notre pays. Elle modifie notre rapport aux soins, aux soignants, à la dépendance et à la solidarité, en introduisant l'idée que la mort administrée pourrait devenir une réponse à la souffrance. À l'inverse, je soutiens la proposition de loi sur les soins palliatifs. Elle va dans le bon sens : renforcer l'offre sur tout le territoire, mieux former les soignants, améliorer l'accompagnement des patients et de leurs proches. C'est en développant réellement les soins palliatifs que nous répondrons avec humanité, responsabilité et dignité aux situations de fin de vie.



## Logement : le Sénat redonne aux maires les clés pour agir



Face à la crise du logement, le Sénat a fait un choix clair : faire confiance aux maires. Avec cette proposition de loi, nous avons voulu rompre avec une approche centralisée, souvent inefficace, pour redonner aux élus locaux de véritables leviers d'action. Même si j'aurais aimé aller plus loin, c'est un petit pas qui reste significatif. Nous avons d'abord replacé le maire au cœur de l'attribution des logements sociaux. Désormais, il dispose d'un droit de veto motivé et se voit déléguer le contingent préfectoral pour les primo-attributions.

C'est une avancée majeure pour maîtriser le peuplement, préserver la mixité sociale et garantir le vivre-ensemble, responsabilités que les maires assument déjà au quotidien. Le Sénat a également profondément réformé l'application de la loi SRU. Nous avons supprimé les sanctions automatiques et contre-productives, ouvert la voie à une négociation adaptée aux réalités locales et permis d'intégrer des logements intermédiaires dans les objectifs. Là encore, le pragmatisme a prévalu. Enfin, nous avons renforcé les pouvoirs des maires en matière de foncier et d'urbanisme : droit de préemption pour réguler les prix, dérogations ciblées pour réhabiliter le bâti ancien et une meilleure information sur les montages juridiques complexes. Il faudra maintenant veiller à ce que l'Assemblée Nationale confirme ces avancées.



**Retrouvez l'essentiel des mesures logement**

## Soutien au peuple Iranien

J'ai participé au rassemblement de Sénateurs pour exprimer notre soutien total et unanime au peuple iranien. Ce moment important montre que nous savons dépasser les clivages politiques. Au-delà de nos appartenances partisanes, nous avons choisi de nous rassembler autour de l'essentiel : la défense des droits fondamentaux et de la dignité humaine. En tant que Sénateur, j'ai voulu être présent pour affirmer clairement que le combat du peuple iranien pour la liberté, la justice et le respect de ses droits ne nous laisse pas indifférents. Ce rassemblement traduit une volonté commune de parler d'une seule voix. Par cette mobilisation, nous avons voulu dire au peuple iranien qu'il n'est pas seul. Son courage face à la répression mérite notre attention, notre respect et notre soutien total.

Bien fidèlement  
Vincent